

# HMG FINANCE

L. HAUVETTE †  
R. MICHELIN  
M. GIRAULT

D. HAUVETTE-RAUX  
J. GOATLY

## Publication des principaux intermédiaires financiers sélectionnés au cours de l'exercice 2019

Conformément aux dispositions de la directive européenne MIF 2, les principaux intermédiaires financiers dont les services d'exécution simple ou de réception transmission d'ordres ont été utilisés par HMG FINANCE au cours de l'exercice 2019 pour acheter ou vendre des actions ou des obligations, sont présentés dans les tableaux ci-dessous et classés selon le nombre d'opérations effectuées et le montant cumulé en Euro (EUR) des opérations.

Le premier tableau ci-dessous présente les cinq principaux intermédiaires financiers sélectionnés pour réaliser des opérations d'achat ou de vente sur les actions :

Nom de l'intermédiaire financier	Pays de l'intermédiaire financier	Nombre d'opérations	Classement par nombre de transactions	Montant cumulé en EUR des opérations	Classement par montant cumulé
INVEST SECURITIES	France	4 654	1	104 052 679	1
PORTZAMPARC	France	367	3	45 042 654	2
ODDO BHF	France	578	2	35 604 080	3
MAINFIRST	France	99		34 632 939	4
INSTINET Europe Limited	Royaume-Uni	193		31 069 073	5
DAIWA EUROPE	Royaume-Uni	269	4	28 910 196	
LOUIS CAPITAL MARKET UK	Royaume-Uni	206	5	15 567 527	

Le second tableau ci-dessous présente les cinq principaux intermédiaires financiers sélectionnés pour réaliser des opérations d'achat ou de vente sur les obligations :

Nom de l'intermédiaire financier	Pays de l'intermédiaire financier	Nombre d'opérations	Classement par nombre de transactions	Montant cumulé en EUR des opérations	Classement par montant cumulé
AUREL BGC	France	109	1	9 059 153	1
TSAF (Tradition Securities and Futures)	France	42	5	6 967 336	2
OCTO FINANCES	France	44	4	6 269 800	3
IMPERIAL CAPITAL LLP	Royaume-Uni	5		4 803 313	4
ODDO BHF	France	89	2	2 177 909	5
INVEST SECURITIES	France	61	3	844 896	

**Informations importantes :** Le nombre d'opérations indiqué correspond au nombre d'allocations dans notre système, il en était de même pour l'exercice 2018. Les ordres communs pour la clientèle sous mandat seront pris en compte à partir de l'exercice 2020.

Les données concernant l'exercice 2017 n'incluaient pas encore la gestion sous mandat, ce qui explique les écarts importants entre les données 2017 d'un côté, et celles publiées pour les exercices 2018 et 2019 de l'autre.